



Accident de voiture perso pendant le travail

Par **queensoul**, le **22/09/2015** à **11:35**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

je travail pour une association d'aide a domicile, j'utilise ma voiture personnelle pour travailler. j'ai eu un accident seul avec mon véhicule, sur le trajet entre 2 clients. ma voiture est épave. mon employeur me dit, qui ne prene aucun frais de remplacement du véhicule ou réparation. est se que c'est normal, du faite que je doit utilisé mon véhicule personnel pour travaille?

MERCI

Par **chaber**, le **22/09/2015** à **12:35**

bonjour

si vous êtes responsable et sans garanties Dommages vous n'aurez droit à rien sauf au malus

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015** à **14:02**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

Aviez-vous prévenu votre assurance que vous utiliseriez votre véhicule personnel pour faire des tournées professionnelles ? Je trouve que c'est un peu facile de la part de votre employeur de vous lâcher en vous disant:

[citation] mon employeur me dit, qui ne prene aucun frais de remplacement du véhicule ou réparation.[/citation]

Il doit certainement y avoir une alternative...

Après tout, il était bien content de vous trouver pour faire les tournées avec votre véhicule personnel, et maintenant, c'est vous qui êtes embêté, et lui sans fout, et dans la pire des éventualités, il trouvera la situation inextricable, et s'empressera de se débarrasser de vous pour trouver quelqu'un d'autre dans les mêmes conditions, parce-que vous ne remplirez plus les conditions auxquelles il s'était habitué, c'est à dire l'économie d'un véhicule de fonction, avec tous les avantages que cela lui apporte: pas de véhicule, ni carburant, ni assurance, ni entretiens, ni remplacement de véhicule...

Avez-vous tenu compte de tout cela ? En avez-vous parlé avec lui ? Même si l'accident est de votre faute, c'était quand même votre véhicule à vous, et votre dévotion est quand même louable, même si vous étiez peut-être fatigué et/où inattentive où autre, il doit tout de même y avoir une solution qui arrangerait tout le monde. C'est sûre qui si vous ne vous battez pas et vous laissez faire sans rien dire, personne ne fera rien pour vous et ils vous laisserons tomber !

Réfléchissez-y ! Cela ne peut pas s'arrêter là ! Soyez ferme, et ne lâchez pas, mais toujours dans la politesse (et plaignez-vous, si c'est utile à votre affaire): "Une Main de Fer dans Un Gant de Velours", si j'ose dire. Allez-y, battez-vous ! Ne laissez pas cela comme ça !

Bon courage, et tenez nous au courant [smile3]

Didier

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015** à **15:00**

Milles excuses, comme c'était un message express, et que cela m'a pris plus longtemps pour l'écrire, et pris dans mon post, je n'avait pas remarquer que j'avais oublié le "Bonjour"
Pardonnez-moi [smile3]

Didier

Par **Lag0**, le **22/09/2015** à **15:05**

[citation]Il doit certainement y avoir une alternative... [/citation]

Nous comptons donc sur vous pour nous en dire un peu plus et avec des arguments juridiques si possible...

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015** à **23:36**

Re-bonjour;

Ah là, c'est sûre, je me suis fais piéger. Je n'ai pas d'arguments juridiques, parce-que je ne suis pas juriste.

Il est certain aussi qu'elle n'aurait jamais du prendre cet emploi en acceptant d'utiliser son véhicule perso. Mais ce n'est pas parce-qu'elle est simple employé qu'elle ne doit pas essayé de se défendre. Elle n'a plus de voiture, et c'est ça qui est important.

Cela pourrait être une très grosse galère pour elle parce qu'elle est sans véhicule. Il faut essayer de se défendre dans la vie, ne pas se laisser marcher dessus, mais nous n'avons pas tous le même caractère.

Essayez vous, de lui trouver une solution...

C'est tout ce que j'ai dans mon tiroir, désolé !

Didier